

Mairie de Serans  
60240 SERANS  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la réunion de conseil municipal  
**L'an deux mille vingt, le seize octobre**, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SERANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur VANDEPUTTE Oswald, Maire

Date de convocation : 9 octobre 2020

**Etaient présents** : Mesdames LAGNIAUX, ERARD, MOREL, Messieurs VANDEPUTTE, HACHE, LÉBOUCHER, MELCHIOR, RISCHARD, SPRANKERIES.

**Etaient excusés** : Monsieur de PONCINS a donné pouvoir à Monsieur VANDEPUTTE, Monsieur LAUWERS.

Est nommé secrétaire de séance : Madame LAGNIAUX Florence.

Le maire ouvre la séance à 20h30 et commence la lecture de l'ordre du jour

En début de séance, une minute de silence a été faite en hommage à Samuel PATY.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre est adopté à l'unanimité des présents.

**Délibération : [FOLIO 2020 /32](#)**

**Objet : Modification des jours et horaires des permanences de la mairie**

Le Maire informe que la permanence en mairie se tiendra le mercredi de 16h30 à 18h30.

Il sera également possible d'être reçu par le maire ou les adjoints sur rendez-vous.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVENT la tenue de la permanence de mairie le mercredi de 16h30 à 18h30 et la possibilité d'être reçu sur rendez-vous par le maire ou un adjoint.

**Objet : Suppression/création de poste**

Emploi : - adjoint administratif : - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0  
- Attaché Territorial : - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6413.

**Objet : Embauche en CDD**

Présentation de la future secrétaire lors du conseil municipal. Mme Tatiana Le Cerf prendra ses fonctions le 20 octobre 2020 en raison du départ de Mme Bénédicte Clopeau.. Un CDD (Contrat à

Mairie de Serans  
60240 SERANS  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Durée Déterminée) de 2 mois, au grade d'attaché territoriale, sera établi durant la période de vacance pour le poste d'attaché territorial, jusqu'au 19 décembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** l'embauche de Mme Tatiana Le Cerf en CDD au grade d'attachée territoriale pour une durée de 2 mois, à compter du 20 octobre 2020.

**Objet : Approbation du rapport annuel 2019 d'activités du SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)**

Le Maire informe que le **SE 60** a adressé son rapport d'activités 2019.

Un débat s'engage entre les élus. A l'unanimité des présents il est décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

**Objet : Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

**Objet : Approbation du transfert du PLUI (Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) ou loi Duflot II du 24 mars 2014.**

La loi ALUR vise à favoriser l'accès au logement, à réglementer les locations notamment en luttant contre la mise en location de logements inadéquats et à promouvoir la construction par une réforme du droit de l'urbanisme.

**Vu** la Loi ALUR du 24 mars 2014 qui a prévu le transfert de la compétence PLUi aux EPCI à fiscalité propre ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la CCVT du 29 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire refuse le transfert de la compétence PLUi à la CCVT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents,

**S'OPPOSE** au transfert de cette compétence vers la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT).

**Objet : Approbation de la prise de compétence A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité)**

La Loi O.M. (Loi d'Orientation des Mobilités) promulguée le 24/12/2019 a pour objectif principal notamment, de couvrir l'intégralité du territoire national en A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** des présents,

- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT) prenne la compétence organisatrice de la Mobilité et qu'elle devienne A.O.M. (Autorité Organisatrice de la Mobilité)

**Objet : Approbation de la modification des statuts de la CCVT**

Monsieur le Maire commence par revenir sur les textes en vigueur et les obligations qui pèsent sur l'EPCI en matière de compétences, et ce, suite notamment à la sortie de la commune de Bachivillers et à la création de la commune nouvelle de La Corne-en-Vexin,

Après en avoir délibéré, cette délibération est **adoptée à l'unanimité des présents.**

Mairie de Serans  
60240 SERANS  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Approbation du versement des indemnités de budget 2020 au comptable.**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité de budget de 30,49€ bruts à Madame Ledru

**Objet : Approbation du changement de tarif des concessions du cimetière**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser le prix pratiqué pour les concessions du cimetière.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** des présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'appliquer un seul tarif à compter du 16/10/2020, à savoir :
  - Concession trentenaire : 200 € pour achat ou renouvellement de concession pleine terre ou caveau :

**Objet : Approbation du règlement du cimetière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SPRANKERIES en charge de la gestion du cimetière. Il propose de revoir les termes du règlement intérieur du cimetière. Une réflexion dans ce sens sera faite dans les prochaines semaines et ce sujet sera remis à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

**Objet : Demande de DETR et de subvention au Conseil Départemental pour travaux de voirie.**

Madame ERARD ayant dans ses délégations « Voirie, Entretien des routes » expose les conclusions des études de faisabilité faites par l'entreprise Despierre concernant les travaux de voiries qui s'imposent à Petit Serans et à Serans.

Les travaux de réhabilitation de la voirie (création d'une buse sous chaussée, curage de la mare et continuité du fossé) à Petit Serans, rue de Montjavoult sont urgents et en raison de la dégradation de la chaussée, le car scolaire risque de ne plus pouvoir poursuivre son circuit. Une demande de dérogation pour démarrage anticipé des travaux sera faite.

Le montant total des travaux s'élève à 16 090€ HT, soit 19 308€ TTC.

Une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux peut être demandée, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 4 827,00€

Une demande de subvention peut également être faite au Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 41% du montant HT des travaux, soit 6 596,90€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Erard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** de demander une DETR pour les travaux de réhabilitation de voirie à hauteur de 30% du montant HT des travaux
- **ACCEPTE** de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de réhabilitation de voirie à hauteur de 41% du montant HT des travaux

En ce qui concerne Serans, dans la Grande rue, des travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie (reprise des bordures et des trottoirs, création d'aménagements paysagers) sont également nécessaires.

Le montant total des travaux s'élève à 4 456,32€ HT, soit 5 347,58€ TTC

Mairie de Serans  
60240 SERANS  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être demandée pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 1 336,90€

Une demande de subvention peut également être faite au Conseil Départemental de l'Oise, pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie, à hauteur de 41% du montant HT des travaux, soit 1 827,09€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Erard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de demander une DETR pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie à hauteur de 30% du montant HT des travaux
- ACCEPTE de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement de voirie à hauteur de 41% du montant HT des travaux

**Objet : Approbation d'une nouvelle délibération pour la commission des impôts directs** (désignation de 24 membres)

Voici 23 propositions de membres :

HACHE Alexis	Adjoint
LAGNIAUX Florence	Adjoint
ERARD Valérie	Adjoint
LAUWERS Maxime	Conseiller
LEBOUCHER Fabien	Conseiller
MELCHIOR Bruno	Conseiller
MOREL Marie-Josée	Conseillère
De PONCINS Aymeric	Conseiller
RISCHARD Jean-Vincent	Conseiller
SPRANKERIES Raymond	Conseiller
GORE Jean François	
LAGNIAUX Gérard	
ROUSSELLE Jean	
JEAN Dominique	
DUBREUCQ Bernard	
MOREL Jean	
HARDY Franck	
BARROIS Corinne	
LEBOUCHER Nathalie	
LAUWERS Florence	
HACHE Christine	
De PONCINS Patricia	
PIOT Annick	

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** des membres présents

- **ACCEPTE** de soumettre la liste proposée au service de la direction générale des finances publiques.

Mairie de Serans  
60240 SERANS  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Questions diverses :

Boîte à livres

Monsieur RISCHARD, responsable de la commission aménagement du bâti existant, informe le conseil que suite au succès du projet de Laura ARTU (jeune habitante du village) de «bibliothèque en plein air » une douzaine d'élèves participants de son école viendra en mars prochain pour concrétiser avec elle ce projet.

Site internet de la commune

Madame MOREL de la commission « communication » informe avoir récupéré les codes d'accès au site internet de la commune. Elle va procéder à la mise à jour de ce dernier. Elle va prendre contact avec l'hébergeur pour caler le processus d'échanges des informations nécessaires à cette mise à jour et à l'alimentation régulière des données.

Cérémonies commémoratives du 11 novembre

Madame LAGNIAUX, ayant dans ses délégations «Fêtes et Cérémonies» demande à Monsieur le Maire, contenu des dernières mesures sanitaires prises par le gouvernement, comment se déroulera la cérémonie du 11 novembre.

A ce jour, aucune directive n'a été annoncée, si tel est toujours le cas le 11 novembre 2020, la cérémonie aux monuments aux morts se déroulera comme les autres années à la différence que le port du masque sera obligatoire et la distanciation à respecter. Par contre Monsieur le Maire précise que la réception d'après cérémonie sera annulée.

Arbre de Noël

Madame LAGNIAUX ayant dans ses délégations «Enfance/Jeunesse» prévient que le spectacle et le goûter offert par la municipalité pour l'arbre de Noël risque fortement d'être annulé toujours sous réserve qu'interviennent des modifications dans l'application des mesures sanitaires. Néanmoins, un petit cadeau du Père Noël sera distribué aux enfants de la commune âgés de 3 à 11 ans.

Fête d'Halloween

La décision de maintenir Halloween est du ressort du Comité des Fêtes mais que l'ensemble du conseil municipal y est défavorable

Informations citoyennes

Monsieur MELCHIOR, de la commission Police-Sécurité, informe qu'il va continuer la rédaction de la note destinée aux habitants les informant et/ou leur rappelant les règles de savoir vivre ensemble et de rappel de civisme. Ce document sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin que chaque concitoyen s'en imprègne.

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h00

**Monsieur Oswald VANDEPUTTE**  
**Maire**